

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**DEPARTEMENT DE L'AIN**

**COMMUNE DE BELLIGNAT**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au C.C.A.S.	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
13	13	10

**Date de la Convocation**  
17/03/2023

**OBJET**

Approbation du Compte de Gestion  
2022

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU C.C.A.S.  
DE LA COMMUNE DE BELLIGNAT**

Séance du 27 Mars 2023 \_\_\_\_\_

L'an Deux Mil Vingt Trois \_\_\_\_\_

Et le Vingt Sept Mars \_\_\_\_\_

A Dix Huit heures trente, le C.C.A.S de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Madame RAVET Véronique

Présents : Mmes RAVET V. - GUILLAUBEZ C. - COLOMBET M. - CHAPRON C. - HUMBERT S. - ARVEUX F. - MAZELLIER M. - PERRIER-MICHON F. - MARTELET S. Mr C. CERQUEIRA -

ABSENTS : RHODET F. - OZDEMIR Y - DE MATOS C. - (Excusés)

**Le CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ces écritures.

CONSIDERANT que les résultats du compte de gestion du Receveur concordent avec ceux du compte Administratif du Président.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2022 au 31 Décembre 2022 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Suivent les signatures  
(Pour copie conforme)  
Le Maire,  
Président du CCAS

Attestation de dépôt en préfecture  
004-280403700-20230327-D\_2023\_03\_27\_01-DE  
Date de télétransmission : 28/03/2023  
Date de réception préfecture : 28/03/2023

Accusé de réception en préfecture  
001-260103700-20230327-D\_2023\_03\_27\_01-DE  
Date de télétransmission : 28/03/2023  
Date de réception préfecture : 28/03/2023